

Soutenir l'innovation sociale pour répondre aux enjeux de société :

l'apport de la prochaine Stratégie
québécoise de la recherche et de
l'innovation

Mémoire présenté par
Territoires innovants en économie sociale et solidaire (TIESS)
déposé dans le cadre de la consultation pour la
Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2022

Mai 2021



Sommaire

Ce mémoire vise à souligner différents éléments qui nous semblent cruciaux pour la prochaine Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation (SQRI). Nous croyons qu'il propose des recommandations s'appuyant sur les meilleures pratiques et sur des solutions novatrices qui peuvent mener, à terme, à la création de richesse allant bien au-delà de la sphère économique. Voici les principaux éléments que nous aborderons au long de ce document.

- Nous vivons dans un contexte de profondes transformations de nos façons de faire et de vivre. Ces transformations, en cours et à venir, appellent des innovations sociales (IS) autant que technologiques.
- L'IS répond aux enjeux de société et aux enjeux de développement du Québec. Elle doit être soutenue au même titre que l'innovation technologique et la SQRI doit notamment permettre d'y arriver. En fait, la prochaine SQRI doit être l'occasion d'un véritable saut qualitatif et quantitatif dans le soutien à l'innovation sociale.
- Ces orientations doivent, selon nous, se retrouver dans la prochaine SQRI.
 - Développer une culture d'innovation
 - Soutenir la recherche et le transfert de connaissances
 - Permettre un processus d'évaluation et de suivi adapté à l'IS
 - Soutenir des vecteurs stratégiques d'innovation
 - Assurer un financement adéquat
 - Préparer l'avenir

Au cours des prochaines années, le TIESS souhaite collaborer pleinement avec le Conseil de l'innovation et le gouvernement du Québec pour assurer la mise en œuvre des recommandations présentées dans ce mémoire. Le contenu de ce mémoire a été discuté avec les membres du conseil d'administration du TIESS dont vous trouverez la composition en annexe.

Table des matières

Le TIESS et son réseau	4
1. Le contexte	5
1.1 L'innovation comme réponse aux enjeux de société	5
1.1.1 Le Québec, véritable pépinière d'IS.....	5
1.1.2 Un contexte socioéconomique en transformation	5
1.2 L'IS : des retombées importantes pour le développement du Québec	6
1.3 Activer le plein potentiel des écosystèmes d'innovation existants	7
2. Les orientations à privilégier	8
2.1 Développer une culture d'innovation	8
2.1.1 L'innovation sociale au cœur des dynamiques citoyennes.....	8
2.1.2 L'innovation sociale au sein de l'administration publique québécoise	8
2.2 Soutenir la recherche, la valorisation et le transfert de connaissances	9
2.2.1 La recherche, incontournable pour l'innovation sociale	9
2.2.2 La liaison, la veille et le transfert : des atouts précieux pour aller plus loin	10
2.3 Un processus d'évaluation et de suivi adapté à l'IS	11
2.4 Des vecteurs stratégiques d'innovation	11
2.4.1 Le développement de l'économie sociale	12
2.4.2 Le soutien à apporter aux innovations portées par l'économie sociale	12
2.4.3 Des approches de développement territorial et des zones d'innovation territoriale pour la transition sociale et écologique	13
2.4.4 D'autres vecteurs d'innovation à prioriser	15
2.5 Le financement de l'IS	15
2.6 Préparer l'avenir.....	16
Synthèse des recommandations	17
Annexe 1 Des vecteurs d'innovation	20
Annexe 2 Membres du conseil d'administration du TIESS.....	22

Le TIESS et son réseau

Sur la scène internationale, le Québec est largement reconnu comme une société où les innovations sociales sont exemplaires. Autant à l'OCDE ([OCDE 2020](#)) qu'à la Commission européenne et l'ONU ([UNSSE 2021](#)), des pratiques innovantes de revitalisation territoriale et de l'économie sociale sont souvent citées en exemple. Aussitôt qu'en 2000, le Québec était parmi les premiers à participer au [Forum sur l'innovation sociale](#) de l'OCDE et il continue aujourd'hui à inspirer des pratiques des pays du Nord et du Sud.

L'importance de renforcer et d'accélérer le transfert de ces innovations au Québec a été la motivation derrière la création de l'organisme [Territoires innovants en économie sociale et solidaire](#) (TIESS). En tant qu'organisme de liaison et de transfert en innovation sociale (OLTIS), le TIESS répond aux besoins exprimés par les acteurs de l'économie sociale et du développement territorial. Depuis 2013, le TIESS est un OLTIS reconnu et financé par le gouvernement du Québec. Sa mission est d'organiser le transfert des innovations qui émergent de l'économie sociale et solidaire (ÉSS) en vue de favoriser le développement des territoires au Québec. Il déploie des structures de travail qui regroupent plusieurs centaines de personnes et d'organisations à travers le Québec. Il mène de front quelques dizaines de projets répondants à ses mandats de liaison, de veille et de transfert.

Le TIESS constitue ainsi un espace de collaboration entre institutions d'enseignement supérieur et le réseau de soutien à l'économie sociale. Il entend contribuer à une prochaine SQRI à la hauteur de ses moyens. En réunissant des praticiens et chercheurs interpellés par l'économie sociale et le développement des territoires, il permet d'identifier des solutions innovantes aux enjeux de société. Par le travail commun d'un ensemble de réseaux et la définition commune d'objectifs et de perspectives, il fait émerger une intelligence collective porteuse de solutions communes. Par sa présence au sein des réseaux de l'innovation sociale et d'organismes de transfert, il diffuse sa propre expérience et contribue à un processus d'apprentissage collectif. Par ses collaborations avec des organismes de recherche et associatifs préoccupés par le développement durable, il contribue au transfert des solutions qui répondent à la perspective d'une transition sociale et écologique.

À travers ses différentes collaborations, le TIESS s'intègre dans un écosystème plus vaste en innovation sociale. Le TIESS est aussi membre du Réseau québécois de l'innovation sociale (RQIS).

1. Le contexte

1.1 L'innovation comme réponse aux enjeux de société

1.1.1 Le Québec, véritable pépinière d'IS

Les innovations sociales sont de nouvelles façons de faire d'abord issues de l'expérimentation, puis systématisées et généralisées. Les « laboratoires » de l'IS, ce sont les multiples expériences terrain, longtemps invisibles ou peu connues, enracinées dans des processus collaboratifs, qu'il importe de repérer, de soutenir et de déployer à plus large échelle. Ici, le processus est partie intégrante et garant du résultat, car l'adoption et la diffusion de l'innovation dépendent des expérimentations et des collaborations.

Si l'innovation sociale s'est introduite dans la réflexion sur l'innovation plus récemment, la société québécoise de même que l'État québécois se sont imposés sur le terrain des innovations sociales depuis fort longtemps. Ces innovations ont accompagné les innovations technologiques dans le renouvellement de secteurs traditionnels, comme en témoigne l'exemple de Cascades dans les années 1980. Elles ont également marqué fortement le milieu financier avec la création du Fonds de solidarité en 1983 qui a permis d'investir des centaines de millions \$ et de créer des milliers d'emplois dans de nombreux secteurs, y compris des secteurs à forte vocation sociale, culturelle ou environnementale. Dans les années 1990, leur présence s'est faite également sentir dans le milieu entrepreneurial alors que l'économie sociale devient une source d'innovations économiques et sociales.

En fait, le Québec a été et est encore une véritable **pépinière d'IS**, parfois à l'initiative des pouvoirs publics, des entreprises privées et, bien souvent, des milieux associatifs. La culture de concertation - très importante au Québec - favorise en effet la possibilité de trouver des réponses collectives à des enjeux de société et donc à innover. Certaines IS sont « incrémentales », améliorant à la marge certaines façons de faire, d'autres sont « radicales » développant des façons de faire en rupture avec ce qui existait.

Les IS sont partout : dans le secteur privé, le secteur public, le milieu associatif, dans les services ou l'entrepreneuriat. L'IS n'est pas un « secteur », mais bien **un processus** à l'œuvre contribuant à l'ensemble du développement du Québec. L'innovation sociale est également au cœur du développement des territoires. Elle permet de construire des milieux de vie et de travail dynamiques. L'IS génère des retombées sur l'ensemble de la société, pas seulement aux investisseurs d'un projet. Elle mobilise plusieurs parties prenantes, qui y engagent temps, énergie et intelligence, souvent à long terme. L'apport de ces engagements n'est pas toujours comptabilisé sous forme monétaire, il n'en est pas moins réel.

1.1.2 Un contexte socioéconomique en transformation

Aujourd'hui, le nouveau contexte socioéconomique exige un saut qualitatif en matière d'innovation sociale pour relever les défis actuels. En effet, le contexte socioéconomique s'est beaucoup transformé depuis la dernière SQRI. Les enjeux sanitaires et climatiques sont bien sûr passés au premier plan de l'actualité, mais les questions d'autonomie alimentaire, de soins aux aînés, d'accès au logement, de santé, d'éducation, de services à l'enfance, de mobilité, d'aménagement et de développement des territoires, d'inclusion et de diversité - pour ne nommer que celles-là - sont devenues plus criantes. L'usage du numérique s'est généralisé dans cet univers concentré aux mains de quelques très grandes entreprises. L'enjeu d'une transition énergétique, et plus globalement d'une transition sociale et écologique de notre modèle de développement, devient central. Les conditions de la relance post-pandémie sont cruciales. Il apparaît de plus en plus évident que l'avenir ne pourra pas être que la continuation du passé. Des changements majeurs dans nos façons de faire sont à prévoir. Nos façons de vivre, de se déplacer, de se loger, de

se nourrir, de se soigner, de travailler, d'entreprendre, d'habiter nos territoires doivent se transformer davantage.

À l'heure actuelle, les vecteurs d'innovation sociale les plus porteurs sont les dynamiques de développement territorial, les initiatives de l'économie sociale et celles de l'économie circulaire, les réponses aux enjeux de vieillissement de la population, le redéploiement des services à la jeunesse, les initiatives de sécurité et d'autonomie alimentaires, de même que les projets de numérique collaboratif. Nous reviendrons sur ces vecteurs plus loin dans le texte.

Le TIESS adhère à la définition de l'IS formulée par le RQIS

*Une innovation sociale est une **nouvelle** idée, approche ou intervention, un nouveau service, un nouveau produit ou une nouvelle loi, un nouveau type d'organisation qui **répond** plus adéquatement et plus durablement que les **solutions existantes** à un **besoin social** bien défini, une solution qui a trouvé **preneur** au sein d'une institution, d'une organisation ou d'une communauté et qui produit un **bénéfice mesurable** pour la collectivité et non seulement pour certains individus. La portée d'une innovation sociale est **transformatrice et systémique**. Elle constitue, dans sa créativité inhérente, une rupture avec l'existant.*

[Déclaration québécoise sur l'innovation sociale, 2011](#)

1.2 L'IS : des retombées importantes pour le développement du Québec

Les transformations à opérer ne découleront pas seulement de nouvelles technologies, aussi vertes et abordables soient-elles. Les dynamiques propres qui mènent à l'innovation sociale sont essentielles pour réfléchir à des solutions porteuses, les mettre en œuvre, les diffuser et s'assurer qu'elles soient adoptées par le plus grand nombre possible. Il ne s'agit pas ici d'opposer innovations sociales et innovations technologiques. La nécessaire transition doit inclure les deux. En fait, l'innovation technologique ne peut s'implanter sans innovation sociale. L'innovation sociale permet de revoir l'organisation du travail (télétravail, par exemple), d'implanter des modèles alternatifs de gestion du personnel, de gérer la diversité et l'inclusion dans les entreprises, de susciter l'adhésion à de nouvelles technologies et à de nouvelles procédures. Plus globalement, elle permet de généraliser l'acceptabilité sociale des transformations de modes de vie qui reposent notamment sur l'utilisation de nouvelles technologies. Ainsi, les processus et dynamiques de création et de transfert de l'innovation sociale doivent être reconnus et soutenus. En fait, **on ne pourra répondre aux enjeux actuels sans des innovations sociales adoptées à large échelle.**

Ainsi, la R&D technologique est un élément important de la prospérité de nos sociétés, mais elle est insuffisante. Des pays ayant des ratios d'investissement en R&D par rapport au PIB similaires affichent pourtant des performances socioéconomiques très différentes. Ces différences résident dans les façons de faire : l'organisation du travail et des services, les façons de prendre les décisions, les collaborations existantes entre les différents acteurs et secteurs socioéconomiques, etc. En outre, la croissance ne génère pas automatiquement des retombées sur l'ensemble de la société : l'effet de percolation (« trickle down effect ») ne se manifeste pas toujours, comme l'ont reconnu l'OCDE ou le sommet de Davos. **L'innovation sociale joue pour beaucoup dans le type de croissance et de développement.**

L'IS assure une contribution importante au développement du Québec, tant aux plans social, économique, environnemental que culturel. Elle doit donc faire partie d'une stratégie globale de

soutien à l'innovation au Québec. Les prochains mois seront déterminants à cet égard. Il importe donc de comprendre ce que sont les IS, leur émergence et leur apport à notre société.

Les innovations sociales ont en effet des retombées majeures sur la prospérité et la qualité de vie. Elles ne sont toutefois pas forcément encore reconnues, mesurées et évaluées de façon adéquate. On peut voir l'IS comme une forme de R&D sociale, avec ses propres retombées, très importantes, mais dont les effets sont surtout visibles à long terme¹. L'IS apporte des retombées à l'ensemble de la société, pas seulement aux investisseurs d'un projet. Elle mobilise plusieurs parties prenantes, qui y engagent temps, énergie et intelligence souvent à long terme. Bien que l'apport de ces engagements ne soit pas toujours comptabilisé sous forme monétaire, il n'en est pas moins réel.

Cantine pour tous

Le Canada est classé 37e sur 41 pays de l'OCDE concernant l'accès des enfants à des aliments sains. Cantine pour tous est un regroupement d'organisations et d'entreprises collectives qui innove afin de favoriser la sécurité alimentaire en particulier pour les enfants et les aînés. Ses membres offrent des repas en milieu scolaire dans 4 régions et la demande pour leurs services est en croissance rapide. Cantine pour tous développe des solutions concrètes, concertées et opérationnelles en agissant comme catalyseur afin que les territoires structurent leur approche en sécurité alimentaire. Leur approche, qui s'appuie tout autant sur les nouvelles technologies que la solidarité et la mutualisation, constitue une innovation sociale structurante en réponse à un défi sociétal majeur.

lacantinepourtous.org

1.3 Activer le plein potentiel des écosystèmes d'innovation existants

Les innovations sociales qui émergent ne peuvent pas atteindre leur plein potentiel en termes d'avancement sociétal si elles sont isolées. Elles doivent être soutenues par un **système d'innovation** qui les relie et mobilise les facteurs de réussite (formation, recherche, accompagnement, financement, réseautage, transfert, etc.).

Il existe au Québec un écosystème de soutien à l'innovation sociale très large, mais qui manque de reconnaissance et qui doit être renforcé et développé. Cet écosystème comprend des établissements d'enseignement supérieur (cégeps et CCTT, universités, centres de recherche), des réseaux d'acteurs structurés (économie sociale, action communautaire, organismes environnementaux, etc.), des organismes d'intermédiation (OLTIS) et des bailleurs de fonds. **Cet écosystème, bien qu'incomplet, peut se mobiliser rapidement pour proposer des pistes de travail** au Conseil de l'Innovation dans une dynamique de coconstruction.

C'est sur cet écosystème - existant et diversifié - que doit s'appuyer le déploiement des futures mesures de soutien à l'IS. Les prochaines sections présentent des recommandations en ce sens.

¹ Dans certains cas, l'effet a pu être mesuré : la généralisation des services de garde à contribution réduite, par exemple, a généré des retombées positives sur les revenus de l'État et la participation des femmes au marché du travail ([Fortin, Godbout et St-Cerny 2012](#)), mais tous les effets de toutes les IS ne sont pas toujours simples à évaluer.

2. Les orientations à privilégier

2.1 Développer une culture d'innovation

La prochaine SQRI est une occasion à saisir pour développer une véritable culture de l'innovation au Québec. La culture d'innovation est déjà présente dans des organisations et des institutions. Elle se manifeste à travers des comportements, elle permet d'expérimenter et de réaliser des apprentissages. Cette culture doit toutefois pouvoir rejoindre tous les pans de la société tant les entreprises - incluant les entreprises d'économie sociale - que la société civile et l'appareil gouvernemental. Pour la développer, il faut se donner les moyens de réaliser et de soutenir les expérimentations. L'innovation demande souvent de procéder par essais et erreurs ; cette expérimentation préalable est essentielle pour arriver à des solutions porteuses. Le développement de cette culture de l'innovation demande des programmes souples, des façons de faire adaptées aux différentes réalités territoriales et la reconnaissance du caractère essentiel de la participation citoyenne, l'une des clés pour faire émerger des innovations et s'assurer qu'elles soient largement adoptées.

2.1.1 L'innovation sociale au cœur des dynamiques citoyennes

La culture d'innovation est fortement présente dans l'ADN même des organisations collectives et citoyennes, mais les bénéfices de ces innovations sociales reviennent à l'ensemble de la société et non pas aux organisations qui en sont les sources principales. La recommandation suivante vise à reconnaître et à soutenir les innovations sociales dans des organisations et entreprises à but non lucratif.

Recommandation 1

- Allouer des budgets pour soutenir le dégageant des partenaires des organisations de la société civile dans les projets de recherche, d'innovation et de transfert. À ce sujet, le programme « engagement » du FRQ devrait être ouvert à financer des organismes et pas seulement des individus.

2.1.2 L'innovation sociale au sein de l'administration publique québécoise

Le défi de soutenir l'innovation sociale au sein de l'administration publique est de taille. À ce jour, les programmes normés ont été le véhicule privilégié par les administrations publiques, car ils permettent une sélection selon des critères précis et un suivi structuré à soumettre pour vérification. Or, faire de l'innovation sociale veut dire sortir des normes et procéder par essais et erreurs. Comment concilier les deux approches qui semblent, à priori, irréconciliables ? Au Canada et ailleurs, de nouvelles approches sont déployées pour y arriver, comme en témoigne dans son rapport le Groupe directeur pour la co-création d'une stratégie en innovation sociale et finance sociale (gouvernement du Canada) en 2019.

« Les bacs à sable réglementaires sont des plateformes ou des espaces virtuels qui permettent aux organismes de réglementation de tester de nouveaux modèles de réglementation en fonction d'un ensemble de paramètres contrôlés ; on peut s'en servir pour évaluer les répercussions d'un changement réglementaire de plus vaste portée. Ils sont utilisés par des organismes de réglementation de différents coins de la planète, par exemple, afin de permettre aux entreprises de technologie financière de faire l'essai de nouveaux produits et services sur le marché grâce à des exemptions réglementaires circonscrites et temporaires ».

Les recommandations suivantes s'inspirent de ces démarches.

Recommandations 2 et 3

- Accorder la possibilité à chaque ministère ou organisation gouvernementale d'utiliser un pourcentage de son budget de programmation pour des innovations sociales « hors norme » tout en assurant un processus d'évaluation rigoureux à travers la collaboration avec les institutions d'enseignement supérieur.
- Soutenir, y compris financièrement, des initiatives interministérielles innovantes se faisant en collaboration avec des communautés.

2.2 Soutenir la recherche, la valorisation et le transfert de connaissances

2.2.1 La recherche, incontournable pour l'innovation sociale

Depuis 40 ans, au Québec et à travers le monde, de **nombreux centres et programmes de recherche** ont réalisé des travaux sur l'IS. La dynamique de celle-ci commence à être connue. En Europe, dans les années 2000, il y a eu d'importants programmes-cadres de recherche. Au Québec, il y a eu les travaux du Conseil des sciences et de la technologie (CST), ceux du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES), des organismes de liaison et transfert en innovation sociale (OLTIS), de certains centres collégiaux de transfert et de technologies (CCTT) et d'autres organismes et réseaux.

Il y a en effet un lien étroit entre **recherche et innovation**. Certes, la plupart du temps, les IS ne viennent pas de la recherche : elles proviennent « du terrain », dans un processus de résolution de problème et s'inscrivent dans un temps long, marqué par l'expérimentation et l'apprentissage en continu. La recherche contribue cependant fortement à l'innovation, et ce, de plusieurs façons :

- en systématisant les connaissances qui émergent de l'expérimentation. Elle doit alors pour ce faire s'associer aux acteurs concernés, ce qui génère des dynamiques de coconstruction de connaissances ;
- en contribuant à identifier les initiatives émergentes et à cerner les conditions de ces émergences et de leur généralisation éventuelle ;
- en contribuant à l'évaluation des retombées de ces innovations, tant au plan macro que micro. Elle permet souvent de voir l'invisible dans les processus en cours et de les valoriser ;
- dans certains cas, des IS peuvent aussi être issues de la recherche ;
- en mettant à jour le processus d'innovation, les conditions d'émergence et de pérennisation, les phases de déploiement et les conditions de maturation des IS, la recherche fondamentale démontre aussi son importance.

La valorisation de l'innovation sociale et des connaissances qui y sont liées prend ici une autre dimension : c'est la valeur d'usage qui doit être valorisée, plus que la valeur d'échange. Valorisation des connaissances et diffusion des innovations prennent alors un autre chemin que la commercialisation.

En effet, l'innovation dans le domaine économique a été au cœur des stratégies gouvernementales d'innovation et sera certainement un élément central de la future SQRI. Le soutien public y est souvent jumelé à des investissements du secteur privé. Les investisseurs privés retirent souvent des profits lorsque les innovations entraînent l'accroissement des rendements des entreprises, notamment par la commercialisation.

Recommandation 4

- Soutenir la recherche en innovation sociale par un soutien financier adéquat pour les infrastructures de recherche (centres, instituts, regroupements stratégiques, chaires), par des programmes de soutien favorisant l'association de la société civile et des établissements d'enseignement supérieur dans la cocréation du savoir, l'identification de thèmes de recherche particulièrement urgents et socialement nécessaires et la production de nouvelles connaissances².

À cette fin :

- Prévoir une enveloppe annuelle, confiée au FRQ pour financer des projets de recherche partenariale.
- Reconnaître dans l'évaluation des professeur.e.s leur apport dans des travaux réalisés en coconstruction avec les milieux associatifs.
- Reconnaître les statuts de chercheur.e.s en résidence et de chercheur.e.s en milieu de pratique.

2.2.2 La liaison, la veille et le transfert : des atouts précieux pour aller plus loin

Dans un monde en transformation rapide, où de nombreuses initiatives émergent, le transfert de connaissances devient un atout précieux pour diffuser les innovations. Les mécanismes de veille et de liaison permettent de construire des connaissances innovantes et de faire émerger des innovations. La systématisation des connaissances issues de la pratique et de la recherche permet d'accélérer les apprentissages et de favoriser une meilleure et plus rapide intégration dans la pratique des organisations. Enfin, les mécanismes de transfert de connaissances favorisent la diffusion des IS et la valorisation des connaissances issues de la recherche. Au cours des dernières années, les programmes du MÉI (PSVT et PSO) ont fait leurs preuves pour soutenir le déploiement de solutions innovantes. Ils sont cependant trop peu pourvus et les projets qu'ils financent s'échelonnent sur des durées trop courtes. De plus, la dynamique des appels à projets n'est pas une garantie de pérennité pour les organisations, ni d'efficacité pour la mise en œuvre de l'ensemble des fonctions (liaison, veille et transfert) nécessaires pour que le transfert opère adéquatement. Ainsi, ces organisations devraient bénéficier de mesures de financement plus adaptées à leur réalité, avec par exemple des modalités de financement tenant compte du temps requis pour l'expérimentation et la mise à l'échelle.

² Cette recommandation rejoint la recommandation 9 du rapport sur l'université québécoise du futur qui consiste à amplifier et adapter la collaboration université-société. Le [Service aux collectivités](#) de l'UQAM (SAC) constitue une forme souvent citée de ces collaborations. Le SAC permet d'allouer des ressources (budgets, personnel qualifié, dégagement d'enseignement) à des projets de recherche et de formation réalisés en partenariat avec le milieu associatif et s'appuie sur une politique institutionnelle pour encadrer ces activités.

Recommandation 5 et 6

- Améliorer le financement de base des organismes de liaison et de transfert en innovation sociale (OLTIS) qui assurent les fonctions de liaison de veille et de transfert et en développer de nouveaux dans des champs peu ou pas couverts.
- Bonifier les programmes existants, dont le PSO et en faciliter l'accès.
 - Reconnaître les différentes phases de l'innovation, allant de l'émergence à la mise à l'échelle et prévoir des formes de soutien adaptées à ces différentes phases ;
 - Permettre qu'une partie des budgets des projets soit allouée au dégageant des partenaires, des milieux de pratique et académique ;
 - Élargir la portée du programme « mon premier emploi en recherche » à « mon premier emploi en transfert », de sorte que des emplois dans le domaine du transfert de connaissances y soient admissibles.

2.3 Un processus d'évaluation et de suivi adapté à l'IS

Reconnaître et soutenir l'innovation sociale de façon plus accentuée nécessitera que l'on définisse des critères d'évaluation et de suivi tant pour les acteurs concernés que pour les pouvoirs publics. Si nous voulons des mesures et des programmes adaptés aux acteurs, et acceptables par l'appareil gouvernemental, il importe de construire ensemble de nouvelles normes dans lesquelles tous se retrouvent. Il faut aussi rehausser les capacités à décrire et à démontrer la portée et l'envergure des innovations générées par différents types de projets et stimuler une culture évaluative au sein de l'écosystème d'innovation. La grille d'évaluation habituelle des niveaux de maturité technologique (mieux connu sous l'acronyme anglais de TRL qui signifie « Technology Readiness Level ») cadre mal dans le contexte de l'IS, et cela est bien connu. Le processus de l'IS, comme mentionné ci-haut, n'est pas linéaire et la valeur de l'IS ne se mesure pas selon les standards de l'innovation de produit. Nous savons que le Conseil de l'innovation réfléchit actuellement aux indicateurs d'impact ; cette réflexion doit s'élargir à l'innovation sociale.

Recommandation 7 et 8

- Tenir compte des résultats du projet portant sur les indicateurs en innovation sociale, mené par le RQIS et les OLTIS - et financé par le MEI - dans le déploiement des programmes gouvernementaux.
- Mettre sur pied un groupe de travail réunissant des représentants du CI, du MEI et de l'écosystème de soutien à l'IS (universités, cégeps, OLTIS, réseaux) afin de définir des critères de suivi et d'évaluation des retombées de l'IS.

2.4 Des vecteurs stratégiques d'innovation

Les acteurs de la société québécoise n'ont pas attendu l'arrivée d'une stratégie gouvernementale pour entreprendre des démarches innovantes afin de répondre aux besoins et aux aspirations de leurs collectivités respectives. Cependant, ces innovations méritent d'être mieux répertoriées, mises en réseau et transférées afin de contribuer d'une manière structurante à des enjeux prioritaires pour l'avenir du Québec.

Dans ce cadre, il est proposé d'identifier certains vecteurs stratégiques en innovation sociale et d'accorder le soutien nécessaire à l'émergence, la consolidation, l'évaluation et la transmission de connaissances dans le cadre de démarches partenariales en sa faveur.

Nous proposons ainsi que la SQRI soutienne particulièrement les vecteurs suivants (économie sociale, développement territorial, économie circulaire, numérique collaboratif, sécurité et autonomie alimentaire, services à l'enfance et enjeux liés au vieillissement de la population).

2.4.1 Le développement de l'économie sociale

L'entrepreneuriat collectif, ou l'économie sociale (ÉS) constitue une force et un atout important pour la société québécoise. Il a déjà fait la démonstration de sa grande capacité d'innovation, comme en témoigne le réseau des centres de la petite enfance, le logement communautaire ou les entreprises d'insertion. Dès 1996, l'économie sociale a bien identifié l'enjeu du vieillissement en lançant un réseau d'entreprises en aide à domicile afin de permettre aux aînés de demeurer le plus longtemps possible chez soi. Aujourd'hui, plus de 10 000 personnes travaillent dans ces entreprises présentes sur tout le territoire du Québec. Les innovations entrepreneuriales en économie sociale se trouvent dans un ensemble de secteurs : culturel, agroalimentaire, environnemental, loisir et tourisme, et bien d'autres encore. Au total, avec ses 11 200 entreprises et ses 220 000 emplois ([ISQ 2019](#)), l'économie sociale représente une force économique majeure dans toutes les régions du Québec.

Son ancrage territorial, sa vocation à servir ses membres ou sa collectivité ainsi que sa gouvernance collective font en sorte que l'économie sociale est une génératrice et une matrice d'IS depuis des décennies. L'ÉS a également permis de trouver des solutions innovantes aux problèmes découlant de la pandémie.

La force d'innovation de l'économie sociale réside en grande partie dans sa capacité de mobiliser un ensemble de ressources : financières et bénévoles, marchandes ou non, privées ou publiques, pour répondre d'une manière souple et entrepreneuriale aux défis sociaux, écologiques, culturels et économiques. Cette force s'appuie également sur la mobilisation citoyenne et la mise en réseau d'acteurs de milieux diversifiés. Cette approche permet à une intelligence collective d'identifier des réponses souvent inattendues à des problèmes ou des défis de développement.

2.4.2 Le soutien à apporter aux innovations portées par l'économie sociale

Il n'est pas surprenant de constater que l'économie sociale et l'innovation sociale vont souvent de pair. En fait, l'économie sociale est à même de mener une R & D à la fois techno-industrielle et sociale. Elle est porteuse d'innovations technologiques et d'innovations sociales autant dans la production de biens et de services que dans ses modèles d'affaires. La loi-cadre sur l'économie sociale adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale en 2013 stipule que les entreprises d'économie sociale doivent avoir accès à un soutien dans leurs démarches d'innovation. Le gouvernement du Québec doit assumer ses responsabilités qui consistent, entre autres, à « soutenir son développement par l'élaboration ou l'adaptation d'outils d'intervention » et à « assurer l'accès équitable des entreprises d'économie sociale aux programmes et mesures des ministères et organismes gouvernementaux ». Dans le domaine de la recherche et développement, la mise en œuvre de cette loi doit identifier les modalités permettant cet accès équitable.

Or, les outils dédiés aux entreprises privées technologiques innovantes ne sont pas adaptés aux défis d'innovation et de croissance des entreprises collectives. Des innovations financières sont nécessaires pour soutenir les entreprises d'économie sociale qui arrivent impact social et innovation technologique et sociale.

Recommandation 9 et 10

- Soutenir les entreprises d'économie sociale comme des vecteurs d'innovation en bonifiant substantiellement et en pérennisant le Fonds d'innovation et de croissance, le projet pilote géré par le Réseau d'investissement social du Québec³.
- Ouvrir aux entreprises collectives ou adapter l'ensemble des programmes et des mesures destinés à soutenir l'innovation dans les PME (tel que prévu à la Loi sur l'économie sociale)
 - Rendre accessibles les mesures fiscales de soutien à la recherche et au développement pour les entreprises collectives.
 - Assurer un accès équitable aux fonds d'innovation technologique pour les entreprises collectives à but non lucratif.

2.4.3 Des approches de développement territorial et des zones d'innovation territoriale pour la transition sociale et écologique

Le développement d'un territoire nécessite la contribution d'un ensemble de forces vives de la société. Des démarches territoriales intégrées, liant des dimensions économiques, sociales, culturelles et écologiques, sont de riches sources d'innovations sociales. La participation citoyenne est au cœur de ses réussites. Le Québec a une longue tradition dans ces approches qui, aujourd'hui, épousent de nouvelles formes pour tenir compte de l'évolution du contexte. Plusieurs municipalités prennent les devants pour soutenir des innovations sociales, en partenariat avec des institutions de recherche et des acteurs de la société civile. Ces nouvelles approches sont illustrées par les exemples de la politique d'économie de la Ville de Gatineau, l'initiative « Montréal en commun » financée par le gouvernement du Canada dans le cadre du Défi des villes intelligentes, et l'Observatoire du développement de l'Outaouais, initié par l'UQO avec un ensemble de partenaires ainsi que le Grand Dialogue régional du Saguenay - Lac-Saint-Jean.

Extrait de la politique de l'économie sociale de la ville de Gatineau (2020)

« L'économie sociale source d'innovation en milieu urbain

Les défis auxquels font face la Ville de Gatineau, qu'ils soient environnementaux, sociaux sanitaires ou culturels, sont de plus en plus complexes. Soulignons notamment le défi de la diversité et de la réconciliation nécessaire avec les Premières Nations, qui posent autant de défis dans le développement des villes. Les réponses à l'ensemble de ces défis ne sont pas créées isolément ; elles naissent plutôt de l'action citoyenne, de la recherche de nouvelles pistes de développement dans des approches intégrées mariant impératifs économiques, sociaux et environnementaux. Ces innovations sociales, comme on les nomme aujourd'hui, naissent de processus d'apprentissage collectifs, d'essais et d'erreurs et sont différents l'un de l'autre compte tenu des contextes propres à chaque milieu. Les résultats de ces innovations sociales en milieu urbain prennent souvent la forme d'entreprises d'économie sociale, en raison de la grande capacité de mobiliser une diversité d'acteurs et d'intégrer plusieurs dimensions et plusieurs types de ressources au service du bien commun. »

³ Le RISQ, créé en 1997, est une innovation financière majeure, offrant pour la première fois de la capitalisation aux organismes sans but lucratif et aux coopératives. Il a été source d'innovation dans les façons d'analyser les dossiers d'investissement et cette innovation a été partagée non seulement au Québec, mais aussi au niveau international avec la traduction de son Guide d'analyse en plusieurs langues (espagnol, anglais, coréen, italien). Depuis 20 ans, le RISQ s'est appuyé sur sa participation à un écosystème plus large pour poursuivre d'innover dans le développement de nouveaux produits d'investissement pour les entreprises collectives. Il est un véhicule privilégié pour offrir un soutien structurant aux entreprises collectives pour qu'elles puissent accroître leur capacité de contribuer à l'innovation sociale au Québec.

Le LIUM

Le Laboratoire d'innovation urbaine de Montréal (LIUM), a été créé suite à la réussite de la ville de Montréal dans le cadre du Défi des villes intelligentes lancé par Infrastructure Canada en 2018. Montréal avait fait le choix d'axer sa vision de la ville intelligente tant sur l'innovation sociale et la participation citoyenne que l'innovation technologique (données ET gouvernement ouverts).

Aujourd'hui l'initiative porte le nom de Montréal en commun (MeC). MeC est une communauté d'innovation pilotée par la Ville de Montréal dont les partenaires expérimentent des solutions en accès à l'alimentation, en mobilité et en réglementation municipale dans un désir de repenser la ville. Les 13 projets financés dans le cadre de ce programme sont quasiment tous portés par des entreprises d'économie sociale.

L'ODO

L'observatoire du développement de l'Outaouais (ODO) a été construit sur la base d'un partenariat entre l'UQO et les acteurs municipaux (MRC, Ville de Gatineau), privés, institutionnels et de la société civile. L'ODO est un espace de partage d'information, de recherche et de mobilisation des savoirs et des pratiques sur le développement de la région qui vise à répondre aux besoins d'information des décideurs, des organismes du milieu, des intervenants, des entrepreneurs et des citoyens. Cet observatoire assure donc une fonction de veille et d'analyse dans le but d'anticiper les évolutions territoriales, et joue un rôle plus actif de formation, d'animation, de recherche et de transfert de connaissances. Ainsi l'ODO crée des conditions pour l'émergence et le partage des innovations sociales.

Le Grand dialogue régional pour la transition socioécologique

Le Grand dialogue régional pour la transition socioécologique est une initiative citoyenne de transformation sociale et d'autodétermination.

L'objectif de la démarche est de mobiliser largement toutes les personnes intéressées à coconstruire une feuille de route pour la transition socio-écologique au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Ensemble, ils constitueront une force de proposition et une force d'action concrète. Pour y arriver, les porteurs du projet animeront un dialogue territorial pour identifier les défis, les forces et les aspirations présents sur le territoire, afin de planifier et d'accélérer collectivement la transition de la région.

Le Grand dialogue veut renforcer les solidarités locales, connecter les initiatives de transition, mobiliser les organisations et la population pour régénérer la région sur le long terme. Le Grand dialogue vise le changement d'échelle des initiatives de transition. Il implique la création d'un nouveau récit pour l'avenir et des scénarios de rupture.

La prochaine SQRI représente une occasion d'affirmer la contribution importante des démarches territoriales à l'innovation sociale. Cette reconnaissance de la dimension territoriale se reflète déjà dans la stratégie d'innovation du gouvernement du Québec qui apporte un soutien majeur à l'établissement de nouvelles zones d'innovation technologique. Ces zones visent à augmenter la commercialisation des innovations, les exportations, les investissements locaux et étrangers ainsi que la productivité des entreprises. Si la logique de regrouper dans une même zone un ensemble d'intervenants travaillant en collaboration pour atteindre ces objectifs est reconnue, cette même logique doit alors être appliquée à l'innovation sociale tout en reposant sur des approches territoriales.

Ainsi, des zones d'innovation territoriale permettraient de regrouper sur un même territoire, et notamment sur des territoires dévitalisés en milieu urbain et rural, un ensemble d'acteurs incluant des partenaires institutionnels. Elles permettraient d'expérimenter de nouvelles approches innovantes, de nouvelles initiatives et de nouveaux outils avec comme objectif la revitalisation sociale et économique de ces territoires dans une perspective de transition sociale et écologique. Elles permettraient aussi d'accroître l'efficacité des interventions institutionnelles et de transférer des connaissances apprises de ces innovations territoriales à d'autres territoires.

Le Québec, avec sa tradition de concertation et de dialogue social, est un terreau fertile pour la réussite de ces zones d'innovation. Les formes de gouvernance de ces zones, tout en reflétant la réalité territoriale, doivent être inclusives et permettre la plus grande participation citoyenne, source même d'innovations sociales. Les institutions d'enseignement supérieur doivent être partie prenante de ces démarches territoriales en apportant des connaissances et en participant à des processus de systématisation des innovations expérimentées et d'évaluation d'impact. À travers des activités de transfert, ces réussites territoriales auront un impact potentiellement très structurant pour le développement régional. Pour assurer la réussite de ces zones d'innovation, les ministères et organismes publics doivent être invités à appuyer ces démarches à travers les fonds qui leur sont déjà réservés pour soutenir les innovations.

Recommandation 11

- Soutenir la mise en place de zones d'innovation territoriale dans les zones urbaines ou rurales.

2.4.4 D'autres vecteurs d'innovation à prioriser

En plus de l'économie sociale et du développement territorial, d'autres vecteurs d'innovations méritent un soutien particulier. Ils sont présentés plus en détail en annexe.

Recommandation 12

- Accorder un soutien fort aux initiatives d'économie circulaire, de numérique collaboratif, de sécurité et d'autonomie alimentaire, de services à l'enfance ainsi qu'aux enjeux liés au vieillissement de la population.

2.5 Le financement de l'IS

L'IS, avons-nous dit précédemment, doit être soutenue au même titre que l'innovation technologique et avec des ressources substantielles. C'est ainsi que nous avons souligné plus haut le besoin d'ajouter des ressources à la recherche et au transfert de connaissances.

Nous avons recommandé le remplacement, pour les OBNL, des crédits d'impôt à la R&D, par des subventions directes. Une autre mesure s'impose toutefois.

Recommandation 13

- Mettre sur pied un fonds additionnel de soutien à des projets d'IS. Ce fonds aurait l'ampleur et la visibilité des RSRI actuels mais reposerait sur des modalités spécifiques adaptées à l'IS et des modes d'attribution s'appuyant sur l'écosystème d'IS. Ce fonds pourrait particulièrement appuyer les vecteurs d'innovation précédemment mentionnés.

2.6 Préparer l'avenir

La SQRI a le potentiel de doter la société québécoise des ressources pour innover afin de faire face aux enjeux importants. Toutefois, ces enjeux sont de taille et au-delà des ressources matérielles, c'est une culture de l'innovation qu'il faut mettre en place et soutenir. Pour y arriver, un ensemble d'acteurs, incluant ceux de l'innovation sociale, doivent être impliqués dans la mise en œuvre, l'évaluation et les suites de la SQRI, dans une dynamique de coconstruction de politiques publiques. Ils doivent être partie prenante de l'ensemble des travaux et réflexions en cours au Québec au sujet de l'innovation, notamment au sein du Conseil de l'innovation. Des mécanismes de suivi doivent ainsi être prévus pour assurer la pleine participation de nos réseaux et de l'écosystème de soutien à l'innovation sociale à la mise en œuvre de la prochaine SQRI.

Recommandations 14 et 15

- Assurer la présence des acteurs de l'innovation sociale au sein du Conseil de l'innovation et mettre sur pied un chantier de travail sur l'innovation sociale impliquant à la fois ce conseil et le ministère de l'Économie et de l'Innovation.
- Créer un comité de suivi et d'évaluation de la SQRI qui aurait notamment le mandat de s'assurer que les politiques publiques soient accessibles autant pour les porteurs d'innovations technologiques que pour les porteurs d'innovations sociales.

Synthèse des recommandations

Au sujet de la culture d'innovation

1. Allouer des budgets pour soutenir le dégagement des partenaires des organisations de la société civile dans les projets de recherche, d'innovation et de transfert. À ce sujet, le programme « engagement » du FRQ devrait être ouvert à financer des organismes et pas seulement des individus.
2. Accorder la possibilité à chaque ministère ou organisation gouvernementale d'utiliser un pourcentage de son budget de programmation pour des innovations sociales « hors norme » tout en assurant un processus d'évaluation rigoureux à travers la collaboration avec les institutions d'enseignement supérieur.
3. Soutenir, y compris financièrement, des initiatives interministérielles innovantes se faisant en collaboration avec des communautés.

Au sujet de la recherche

4. Soutenir la recherche en innovation sociale par un soutien financier adéquat pour les infrastructures de recherche (centres, instituts, regroupements stratégiques, chaires), par des programmes de soutien favorisant l'association de la société civile et des établissements d'enseignement supérieur dans la cocréation du savoir, l'identification de thèmes de recherche particulièrement urgents et socialement nécessaires et la production de nouvelles connaissances.

À cette fin :

- Prévoir une enveloppe annuelle, confiée au FRQ pour financer des projets de recherche partenariale.
- Reconnaître dans l'évaluation des professeur.e.s leur apport dans des travaux réalisés en coconstruction avec les milieux associatifs.
- Reconnaître les statuts de chercheur.e.s en résidence et de chercheur.e.s en milieu de pratique.

Au sujet du transfert

5. Améliorer le financement de base des organismes de liaison et de transfert en innovation sociale (OLTIS) qui assurent les fonctions de liaison de veille et de transfert et en développer de nouveaux dans des champs peu ou pas couverts.

6. Bonifier les programmes existants dont le PSO et en faciliter l'accès.
 - Reconnaître les différentes phases de l'innovation, allant de l'émergence à la mise à l'échelle et prévoir des formes de soutien adaptées à ces différentes phases ;
 - Permettre qu'une partie des budgets des projets soit allouée au dégagement des partenaires, des milieux de pratique et académique ;
 - Élargir la portée du programme « mon premier emploi en recherche » à « mon premier emploi en transfert », de sorte que des emplois dans le domaine du transfert de connaissances y soient admissibles.

Au sujet de l'évaluation

7. Tenir compte des résultats du projet portant sur les indicateurs en innovation sociale, mené par le RQIS et les OLTIS - et financé par le MEI - dans le déploiement des programmes gouvernementaux.
8. Mettre sur pied un groupe de travail réunissant des représentants du CI, du MEI et de l'écosystème de soutien à l'IS (universités, cégeps, OLTIS, réseaux) afin de définir des critères de suivi et d'évaluation des retombées de l'IS.

Au sujet des vecteurs d'innovation

9. Soutenir les entreprises d'économie sociale comme des vecteurs d'innovation en bonifiant substantiellement et en pérennisant le Fonds d'innovation et de croissance, le projet pilote géré par le Réseau d'investissement social du Québec.
10. Ouvrir aux entreprises collectives ou adapter l'ensemble des programmes et des mesures destinés à soutenir l'innovation dans les PME (tel que prévu à la Loi sur l'économie sociale)
 - Rendre accessibles les mesures fiscales de soutien à la recherche et au développement pour les entreprises collectives.
 - Assurer un accès équitable aux fonds d'innovation technologique pour les entreprises collectives à but non lucratif.
11. Soutenir la mise en place de zones d'innovation territoriale dans les zones urbaines ou rurales.
12. Accorder un soutien fort aux initiatives d'économie circulaire, de numérique collaboratif, de sécurité et d'autonomie alimentaire, de services à l'enfance ainsi qu'aux enjeux liés au vieillissement de la population.

Au sujet du financement

13. Mettre sur pied un fonds additionnel de soutien à des projets d'IS. Ce fonds aurait l'ampleur et la visibilité des RSRI actuels mais reposerait sur des modalités spécifiques adaptées à l'IS et des modes d'attribution s'appuyant sur l'écosystème d'IS. Ce fonds pourrait particulièrement appuyer les vecteurs d'innovation précédemment mentionnés.

Au sujet du suivi de la SQRI

14. Assurer la présence des acteurs de l'innovation sociale au sein du Conseil de l'innovation et mettre sur pied un chantier de travail sur l'innovation sociale impliquant à la fois ce conseil et le ministère de l'Économie et de l'Innovation.
15. Créer un comité de suivi et d'évaluation de la SQRI qui aurait notamment le mandat de s'assurer que les politiques publiques soient accessibles autant pour les porteurs d'innovations technologiques que pour les porteurs d'innovations sociales.

Annexe 1

Des vecteurs d'innovation

Le développement de l'économie circulaire

L'économie circulaire (ÉC) se présente comme une alternative plus écologique par rapport à l'économie linéaire (extraire – produire – distribuer – consommer – jeter). Par les différentes stratégies qu'elle propose, telle l'écoconception, la réparation, l'économie collaborative et le recyclage, l'ÉC tend vers un modèle de production, d'échange et de consommation innovant, respectueux des écosystèmes, qui évite le gaspillage des ressources. Les projets d'économie circulaire, d'autant plus lorsqu'ils sont couplés à des principes d'ancrage local, de démocratie, de répartition équitable des profits et d'utilité sociale propre à l'économie sociale, sont des vecteurs d'innovation sociale qui peuvent favoriser un réel développement durable et contribuer au développement des communautés et à l'empowerment de leurs citoyens.

Le numérique collaboratif

Le recours aux outils numériques collaboratifs stimule l'intelligence collective, la circulation des connaissances, le décloisonnement et le potentiel créatif des acteurs. Quand ils sont bien structurés et animés, ils peuvent devenir une source d'innovations et de transferts de ces innovations. L'expérience de la plateforme Passerelles.quebec démontre que l'accès à des outils éthiques, ciblés et conçus spécifiquement pour soutenir la collaboration répond à de réels besoins, permet de dégager une meilleure compréhension des enjeux territoriaux et favorise les innovations sociales. Cependant, le développement et l'entretien d'outils performants sont coûteux et nécessitent des efforts de mutualisation. De plus, pour atteindre un réel impact dans les milieux, ces outils doivent s'articuler étroitement avec des démarches concertées d'animation et de gestion des connaissances.

L'autonomie et la sécurité alimentaire

Depuis quelques années, le Québec est témoin d'une effervescence dans le domaine agroalimentaire. Une diversité d'initiatives a émergé pour favoriser l'accès à une alimentation de proximité et assurer une plus grande souveraineté et autonomie alimentaire dans différents territoires et régions du Québec.

L'arrivée de la COVID-19 au printemps 2020 a provoqué une situation d'urgence à laquelle les initiatives agroalimentaires ont répondu par divers mécanismes de survie et d'adaptation en réaction à la crise. En effet, la crise sanitaire a exacerbé et mis à l'avant-plan les besoins et les lacunes du système agroalimentaire québécois qui étaient connus et documentés depuis plusieurs années. Cette crise a stimulé une accélération des innovations dans le domaine agroalimentaire, notamment à travers la construction de systèmes territoriaux basés sur les circuits courts, l'achat local, la sécurité alimentaire, et de nouvelles formes de production et de transformation.

Les défis d'une population vieillissante

Il n'est pas nécessaire de rappeler à quel point la crise de la COVID-19 a mis en évidence les lacunes importantes, voire dramatiques, dans l'ensemble de notre système de soutien aux aînés. Si le problème a été bien identifié, nous avons encore du chemin à faire comme société pour que de nouvelles pistes de solution soit expérimentées et de nouvelles manières de prendre en compte les besoins et les contributions des aînés soient bien intégrés dans les façons de faire de nos institutions et dans la prise en charge au niveau des collectivités. L'innovation sociale est nécessaire pour y arriver.

Un Québec digne de ses enfants

Le rapport de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse, sous la présidence de Régine Laurent, propose de bâtir une société bienveillante pour nos enfants, en soulignant à quel point la société québécoise a failli à protéger adéquatement tous les enfants du Québec.

Le défi lancé par ce rapport est de « transformer notre colère en action » et « nous montrer dignes de nos enfants et de nos jeunes » (extrait du rapport). Pour ce faire, il faut de toute évidence transformer beaucoup de façons de faire, de relations institutionnelles et de politiques publiques. Ce rapport appelle également à une contribution de l'ensemble de la société. Cette contribution va exiger des innovations sociales dans un ensemble de sphères touchant aux enfants. La prochaine SQRI doit reconnaître cet enjeu comme une priorité en matière d'innovation sociale.

Annexe 2

Membres du conseil d'administration du TIESS

Membres administrateurs

- Béatrice Alain, Chantier de l'économie sociale
- Jacques Bérubé, Collège des Pôles, Pôle d'économie sociale du Bas-Saint-Laurent
- Alain Blanchette, Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM)
- Marie-Hélène Bonin, Centrale des syndicats nationaux (CSN)
- Sylvie de Grosbois, Collège de l'enseignement supérieur, Université du Québec en Outaouais (UQO)
- Stéphane Hudon, Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)
- Nolywé Delannon, Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) - Université Laval
- Adam Desbiens, Collège des Pôles, Pôle d'économie sociale Côte-Nord
- Marie-José Fortin, siège social, Université du Québec
- Philippe Garant, CAP Finance
- Richard Gravel, Collège des réseaux sectoriels, Collectif des entreprises d'insertion du Québec (CERQ)
- David Guimont, Collège des cégeps, Living Lab en innovation ouverte (LLIO) du Cégep de Rivière-du-Loup
- Sylvain Lefèvre, Centre de recherche en innovation sociale (CRISES-UQAM)
- Marguerite Mendell, Institut Polanyi, Université Concordia
- Marie-Claude Prémont, Centre de recherche en développement territorial (CRDT)
- Marcel Simoneau, Service aux collectivités, Université du Québec à Montréal (SAC-UQAM)
- Annie Tessier, Solidarité rurale du Québec
- Odette Trépanier, Collège des praticiens, Comité sectoriel de main-d'oeuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire (CSMO-ESAC)
- Martin Vaillancourt, Regroupement national des conseils régionaux d'environnement du Québec (RNCREQ)
- Martine Vézina, Centre interdisciplinaire de recherche et d'information sur les entreprises collectives (CIRIEC-Canada)

Membres observateurs

- Claude Lévis, Direction de la valorisation et du capital d'investissement, Ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI)
- Valérie Horth, Direction de l'entrepreneuriat collectif, ministère de l'Économie et de l'innovation, (MEI)
- Marie J. Bouchard, conseil scientifique, Université du Québec à Montréal